Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juin 2023
Convocation du 2 juin 2023 - Secrétaire de séance : Cléa CASAGRANDE

Procès-Verbal

Présents : Messieurs Dominique GROS, Stéphane GROS, Walter BARTH, Quentin GROS M. PITEL Frédéric et Mme Cléa CASAGRANDE,

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 mai 2023
Délibérations :
- Elections sénatoriales : désignation du délégué et des suppléants,
- Commission appel d'offres,
- Projet de construction lieu-dit les Mouilles : division foncière, bornage et délimitation et achat de terrain,
- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : nouvelles implantations de poteaux incendie.

Informations & Questions diverses
- Cartes avantages jeunes,
- Journée de convivialité,
- Travaux d'effacement et de renforcement secteur Les Cernois,
- Déneigement saison 2022/2023,
- PLUi

La Fresque du Climat

Approbation du compte-rendu du 02 mai 2023 : vote à l'unanimité des présents.

Délibérations :

- Elections sénatoriales : désignation du délégué et des suppléants :

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Cléa CASAGRANDE, M. GROS Quentin, M. GROS Dominique et M. BARTH Walter. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election du délégué : candidature enregistrée : M. PITEL Frédéric

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins : 6, bulletins blancs ou nuls : 0, suffrages exprimés : 6, majorité absolue : 4

a obtenu : M. PITEL Frédéric : 6 voix

M. PITEL Frédéric, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants : les candidatures enregistrées : M. GROS Dominique, Mme CASAGRANDE Cléa, M. GROS Stéphane

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins : 6, bulletins blancs ou nuls : 0, suffrages exprimés : 6, majorité absolue : 4

ont obtenu :

M. GROS Dominique : 6 voix

Mme CASAGRANDE Cléa : 6 voix

M. GROS Stéphane : 6 voix

M. GROS Dominique, Mme CASAGRANDE Cléa, M. GROS Stéphane ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

- Commission appel d'offres :

En conformité à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes de - 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du Maire et de 3 membres titulaires et 3 suppléants
Rappelant la délibération du 07/09/2023 désignant les membres de la commission d'appel d'offres,
Vu la démission de M. Tony CARGNELUTTI en date du 24/04/2023, conseiller municipal et membre titulaire de la CAO,
Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents soit 6 voix POUR décide d'élire à la commission d'appel d'offres
MEMBRES TITULAIRES :
- GROS Dominique,
- GROS Quentin,
- PITEL Frédéric
MEMBRES SUPPLEANTS :
- CASAGRANDE Cléa,
- BARTH Walter
Précise que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

- Projet de construction lieu-dit les Mouilles : division foncière, bornage et délimitation et achat de terrain,

Rappelant la nécessité pour accéder aux parcelles communales n° 657 et 659 d'acquérir deux terrains pour la création du chemin d'accès,
Vu les propositions reçues :
Cabinet COLIN devis du 16/05/2023 : 1 775 € HT
LAMY Géomètre devis du 12/05/2023 : 1 430 € HT
Considérant la proposition d'achat à l'indivision DUSSAPT d'environ 700m² de leur parcelle n°338 pour la somme de mille euros,
Considérant l'offre proposée par M. SONNEY Roger de vendre pour l'euro symbolique une bande de terrain de sa parcelle n°652 (maximum 300m²) permettant l'accès aux parcelles communales n° 657 et 659,
Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents soit 6 voix POUR décide :
- d'acquérir les terrains permettant la création d'un chemin d'accès aux parcelles communales n° 657 et 659, lieu-dit Les Mouilles
- d'accepter le devis LAMY géomètre du 12/05/2023 pour un montant de 1 430 € HT,
- de dire que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ces deux achats.

- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : nouvelles implantations de poteaux incendie : Création de quatre poteaux "incendie"

lieu-dit : Les Coupes, Les Mouilles, La Morseline, et Les 3 Cheminées

Vu l'arrêté municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) du 05 juillet 2021,
Considérant la délibération du 22 novembre 2022 pour les demandes de DETR, l'aide du Conseil Départemental et l'aide de la CCHJSC au titre de la sécurité incendie,
Vu les aides accordées au titre de la DETR 2023 à hauteur de 30%, l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 25 % et l'aide de la CCHJSC à hauteur de 8 %, soit un taux d'aide global à 63 % pour

un montant de la dépense subventionnable à 31 807 € HT, et un autofinancement à 37%,
Considérant les propositions de la SUEZ pour la fourniture et pose des poteaux incendie :
Devis n° 2022-323 lieu-dit Les Mouilles : 4 396 € HT,
Devis n°2022-324 lieu-dit La Morseline : 4 396 € HT,
Devis n°2022-325 lieu-dit Les Trois Cheminées : 4 396 € HT,
Devis n° 212202474 Les Coupes : 14 222.75 € HT,
Soit un montant total de 27 410.75 € HT
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents du conseil municipal, décide :
De retenir les propositions de la SUEZ pour la création de 4 poteaux incendie au lieu-dit "Les Coupes", "La Morseline", "les Mouilles" et "Les 3 cheminées" pour un montant total de 27 410.75 € HT,
D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Informations diverses & questions diverses :

- Cartes avantages jeunes, La commune de Bellecombe a le plaisir d'offrir la carte avantages jeunes aux habitants de Bellecombe **âgés de 0 à 30 ans** : Pour rappel : la Carte Avantages Jeunes est une carte de réduction régionale déclinée en éditions départementales qui s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans, qui est valable du 1er septembre au 31 août de chaque année. Elle propose plus de 3 200 réductions et gratuités dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs, et des offres sur la vie quotidienne pour encourager une démarche de consommation locale. Elle est particulièrement utile et peut assurément aider les jeunes et les familles. Elle se présente sous forme d'une carte personnelle, d'un livret ou d'un espace perso à utiliser avec son smartphone. www.avantagesjeunes.com
  Culture & découverte : bibliothèque, cinéma, concert, spectacle, théâtre, festival, manifestation, livre, papeterie, musée et patrimoine, voyage **Citoyenneté & solidarité :** BAFA – BAFD, PSC 1 **Sports & loisirs :** activités de loisirs (bowling, karting, paintball, patinoire, escape game, laser game, via ferrata, escalade, accrobranche, cani rando), activités nautiques (piscine, canoë, pédalo, canyoning), articles de sport, loisirs et arts créatif, musique, parc de loisirs, pratiques sportives, sports d'hiver **Commerce & vie pratique :** assurance, banque, beauté et bien être, décoration et fête *(cadeaux, décoration, fleurs, animation),* déplacement, (cyclo, moto, entretien véhicule, contrôle technique et permis), enfant, habitat, informatique, internet, jardinerie, animalerie, jeux, mode *(bijoux et accessoires, chaussures, cordonnerie, habillement, lingerie, maroquinerie),* photo, produits bio, produits régionaux, fruits et légumes, restaurants et gourmandises, santé, téléphonie **Les jeunes, souhaitant bénéficier de la carte avantages jeunes, doivent impérativement s'inscrire en mairie avant le vendredi 08 juillet 12H00.**

- Journée de convivialité, samedi 19 août 2023, les tentes sont réservées, le plat chaud est réservé (paëlla), une ambiance musicale est prévue.

- Travaux d'effacement et de renforcement secteur Les Cernois,
  Les travaux devraient débuter fin juin début juillet. Réunion prévue entre tous les concernés le jeudi 15 juin 2023.

- Déneigement saison 2022/2023 : discussion reportée au prochain conseil par manque d'information.

- PLUi : réunion d'information le 20 juin 2023, Mme Amélie Thibert de la CCHJSC sera invitée en mairie pour une première présentation.

- La Fresque du Climat : une réunion publique sera organisée avec l'appui du CPIE courant de l'été.

- Jury d'assises : M. Dominique Gros représentera la commune : tirage au sort aux Coteaux du Lizon le jeudi 22 juin à 18H30.

- Regroupement intercommunal scolaire Bellecombe, Les Molunes, Les Moussières, La Pesse et Les Bouchoux : rencontre avec Mme la Sous-préfète, M. l'Inspecteur académique à St Claude le mardi 6 juin à 18H00. Après un tour de table auprès des maires et des Sivos, la convention de ruralité devient caduque. Les effectifs pour la rentrée de septembre 2023 des écoles doivent être transmis dans les 3 semaines à l'Inspection académique. 1 ou 2 postes pourraient être supprimés à la rentrée de 2023.

Fin de séance 21h45

Mme Cléa CASAGRANDE, secrétaire M. Stéphane GROS, maire

MAIRIE DE BELLECOMBE 39310 - JURA

LISTE DES DELIBERATIONS

- **Elections sénatoriales :**
Désignation du délégué
Vote 6 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION
Désignation des suppléants,
Vote 6 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION
- **Commission appel d'offres,**
Vote 6 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION
- **Projet de construction lieu-dit les Mouilles : division foncière, bornage et délimitation et achat de terrain,**
Vote 6 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION
- **DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : nouvelles implantations de poteaux incendie.**
Vote 6 POUR, 0 CONTRE, 0 ABTENTION

M. Stéphane GROS, maire
Affichée le 03./08./2023

Procès-verbal approuvé lors du conseil municipal du 28/7/2023